



**EXTRAIT DU
DELIBERATIONS DU COMITE DU
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE
COHERENCE TERRITORIALE
DU BASSIN ANNECIEN**

Séance du 26 mars 2025

Délibération 2025-03-02

**Approbation du
Compte Financier Unique 2024**

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le vingt-six février deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil à la Mairie déléguée de Seynod, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : M Virginie SERAIN, MM. Jean-Claude MARTIN, Antoine GRANGE, Jean-François GIMBERT, Christian ANSELME, Henri CHAUMONTET, Antoine de MENTHON, Christian VIVIAND, René ALLAMAND, André SAINT MARCEL, Christian LEPINARD.

Délégué(e)s suppléants présent(e)s : Mme Cécile BOLY et M. Dominique DUBONNET

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSÉS

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : MM. Pierre AGERON et Michel PASSETEMPS.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mme Laurence GODENIR et MM. Marc PAGET, Marc BRACHET.

Délégué(e)s suppléants présent(e)s : Mme Florence GONZALES et M. Michel LUCIANI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Délégué(e)s suppléants présent(e)s : Mmes Julie MONTCOUQUIOL et Gèneviève NIER et M. Jean-Pierre CAUQUOZ

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

Délégués titulaires présents : Mme Isabelle VENDRASCO et Marie GIVEL. MM. François RAVOIRE, Jean-Pierre LACOMBE

Délégué(e)s suppléants présent(e)s : M. Jean-Pierre FAVRE

Monsieur Antoine GRANGE est nommé secrétaire de séance.

Délibération 2025-03-02

Approbation du Compte Financier Unique 2024

Le 15 mai 2024, le comité syndical du SCoT du Bassin Annécien a décidé d'adopter le compte financier unique (CFU). Ce dernier devient la nouvelle norme de présentation des comptes locaux pour les budgets des services publics administratifs (M57) et les budgets des services publics industriels et commerciaux (M4) ;

Pour mémoire, le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Le CFU a vocation à :

- Donner une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion en un seul document.
- Rationaliser et moderniser l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprimer les doublons existants entre le compte administratif et le compte de gestion,
- Apporter une information enrichie grâce au rapprochement, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

A – Fonctionnement

CHAPITRE		BP 2024	CFU 2024
Total 011	Charges à caractère général	192 700,00 €	69 528,86 €
Total 012	Charges de personnel et frais	250 000,00 €	219 080,74 €
Total 023	Virement section investissement	156 713,33 €	0 €
Total 042	Opérations ordre transf. entre section	87 000,00 €	57 338,22 €
Total 65	Autres charges de gestion courante	96 050,00 €	84 622,45 €
TOTAL DEPENSE DE FONCTIONNEMENT		782 463,33 €	430 570,27 €

CHAPITRE		BP 2024	CFU 2024
Total 002	Résultat de fonctionnement	328 417,33 €	0 €
Total 013	Atténuations de charges	4 500,00 €	1811,00 €
Total 042	Opérations d'ordre entre section	10 000,00 €	5 887,25 €
Total 74	Dotations et participations	439 046,00 €	484 242,82 €
Total 75	Autres produits de gestion courante	10,00 €	1,06 €
Total 77	Produits spécifiques	490,00 €	0 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		782 463,33 €	491 942,13 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024	61 371,86 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE ANNEE ANTERIEURE	328 417,33 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE 2024	389 789,19 €

B - Investissement

CHAPITRE		BP 2024	CFU 2024
Total 040	Opérations d'ordre transfert section	10 000,00 €	5 887,25 €
Total 10	Dotations, Fonds divers et Réserves	159 210,19 €	0 €
Total 20	Immobilisations incorporelles	320 000,00 €	181 706,15 €
Total 21	Immobilisations corporelles	11 000,00 €	2 880,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		500 210,19 €	190 473,40

CHAPITRE		BP 2024	CFU 2024
Total 001	solde d'exécution invest. reporté	216 496,86 €	0 €
Total 021	virement de la section de fonct.	156 713,33 €	0 €
Total 040	Opérations d'ordre entre section	87 000,00 €	57 338,22 €
Total 10	Dotations, Fonds divers et Réserves	40 000,00 €	36 926,50 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		500 210,19 €	94264,72 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2024	-96 208,68 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT ANNEE ANTERIEURE	216 496,86 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT CUMULE 2024	120 288,18 €

Après lecture du Compte Financier Unique 2024

Monsieur le Président quitte la salle et cède la présidence de l'assemblée à un autre président de séance.

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 27 votants, le comité syndical :

Procède à l'élection de Pierre AGERON, comme président de séance pour le vote du compte administratif 2023

RECONNAIT la sincérité Compte Financier Unique 2024,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 tel que présenté et en particulier la balance générale de situation à la clôture de l'exercice 2024.

Le Comité Syndical du SCoT du bassin annécien, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de membres présents : 27

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Abstention : 00

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024.

Ainsi fait et délibéré à Annecy, le 26 mars 2025.

Le Secrétaire de Séance,


Antoine GRANGE

Le Président

Antoine de MENTHON

de la réception en Préfecture le.....
et de la publication du
Le Président,